

Département de la Haute-Vienne  
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 NOVEMBRE 2019

## Deux expérimentations en faveur de la transition écologique au collège Arsène d'Arsonval

### Saint-Germain-les-Belles

Sensibles à la préservation de l'environnement et à l'enjeu de la réduction des déchets, **des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Arsène d'Arsonval ont eu l'idée d'installer un poulailler** dans leur établissement situé à Saint-Germain-les-Belles.

Ce projet s'est concrétisé par la construction d'un poulailler mobile et d'une zone clôturée



par un groupe d'élèves, sous la responsabilité de leur professeur de technologie. Quatre poules y sont accueillies depuis les vacances de Pâques 2019. Ces dernières sont quotidiennement nourries avec les restes de la cantine par une équipe d'élèves soigneurs. Cette initiative permet donc de **valoriser les déchets comestibles issus de la cantine en détournant ces derniers des ordures ménagères**. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche du Département visant à accompagner les restaurations collectives des collèges afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les œufs ne pouvant être consommés à la demi-pension du collège pour des raisons sanitaires (risque de salmonelle), la production fait l'objet d'une vente à destination des personnels de l'établissement.

Une aide financière de 300 € a été octroyée par le Département au collège de Saint-Germain-les-Belles pour la réalisation de ce projet.

### Bientôt des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège

Autre projet citoyen, celui consistant à **installer une micro-centrale solaire dans le but de produire une électricité collective**. Ce projet a l'originalité d'être à l'initiative de la communauté éducative et pédagogique de l'établissement, et notamment des élèves, membres du Conseil de Vie Collégienne.

Durant la dernière année scolaire, les collégiens ont en effet mené un projet pédagogique, intitulé « SOLARSONVAL », d'installations de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur établissement. Pour étayer leur travail, ils se sont fait assister par l'association la Citoyenne Solaire (SAS à capital variable implantée à Rilhac-Lastours) qui a confirmé, après analyse préalable, la viabilité de la future installation et a fait part de son intérêt pour assurer sa réalisation, son exploitation et son entretien avec revente totale de l'électricité produite à un fournisseur d'énergie de son choix. Le projet envisagé représente une surface de panneaux de l'ordre de 200 m<sup>2</sup> (puissance inférieure à 36 kW).

Le Département approuve cette initiative d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège Arsène d'Arsonval où va être lancée une première expérimentation. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus général qu'est la démarche environnementale approuvée en juin 2018. Le Département s'est notamment engagé à augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement et notamment l'énergie solaire par le développement d'installations photovoltaïques dans la consommation électrique de ses équipements. **Les travaux devraient débuter en 2020 et le dispositif devrait être opérationnel en 2021.**

**Contact presse :**

Mégane Lépine

Service communication

05 44 00 12 41